



## Le SCoT du Grand Nevers face au double défi de l'attractivité et du vieillissement

Le SCoT du Grand Nevers regroupe 108 communes et 131 000 habitants, soit 62 % de la population de la Nièvre. Situé près des SCoT de Moulins et de Bourges, il est loin des grandes agglomérations et de leur effet d'entraînement. Conjuguant déficit naturel et déficit migratoire, le territoire a perdu près de 10 % de sa population en 40 ans, malgré la présence d'équipements et de services et un niveau attractif du prix de l'immobilier et des loyers.

Le vieillissement de sa population s'accroît et plus de la moitié des habitants ont 45 ans ou plus. De nombreux jeunes quittent le SCoT pour poursuivre leurs études ou pour chercher un premier emploi. Faute de demande suffisante, son parc de logements relativement ancien est en partie sous-occupé et peine à s'adapter aux nouveaux besoins de la population.

Si les tendances actuelles se prolongent, le territoire continuerait à perdre des habitants. Les plus de 75 ans deviendraient plus nombreux que les moins de 20 ans à l'horizon 2050.

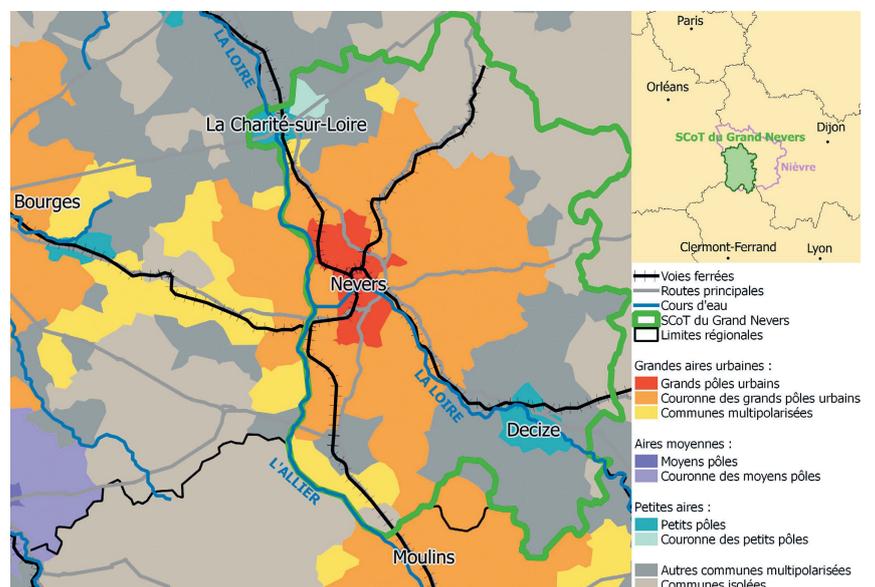
Xavier Tribout, Hugo Andrieu, Benoît Leseur, Insee

Le SCoT du Grand Nevers, dans son nouveau périmètre, est un territoire de 131 000 habitants en 2015, situé au sud-ouest de la Nièvre, à la frange de la région, en limite du Cher et de l'Allier (*définitions*). Composé de six intercommunalités dont la communauté d'agglomération de Nevers, il abrite 62 % de la population de la Nièvre. À l'image du département, le SCoT est peu urbanisé. Principalement constitué de terres agricoles et de forêts, il est moins densément peuplé que l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté, 53 habitants au km<sup>2</sup> contre 59, malgré la présence de Nevers, cinquième ville de la région.

Sur son nouveau périmètre, il est amené à élaborer un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques, notamment en matière d'habitat, d'aménagement commercial, de mobilité, d'environnement et de paysage. Ce schéma s'appuie sur un travail de diagnostic et de prospective.

### 1 Le territoire du SCoT du Grand Nevers proche des aires urbaines de Moulins et Bourges

Situation du SCoT par rapport aux aires d'influence des villes



Source : Insee

## En déprise démographique depuis 40 ans

Le SCoT du Grand Nevers se situe sur la diagonale formée par les territoires au faible dynamisme démographique qui va des Ardennes à la Corrèze. Éloigné des métropoles et de leurs aires d'influence qui portent la croissance démographique et économique, il ne bénéficie pas de leur effet d'entraînement. Nevers est à plus de deux heures de voiture de Paris, Orléans et Clermont-Ferrand, à près de trois heures de Dijon, la capitale régionale, et de Lyon (figure 1). Pourtant, ses voisins immédiats, les SCoT de Bourges et de Moulins dont la position géographique est comparable, profitent d'une évolution démographique plus favorable notamment depuis 2009 ; plus attractifs, il vient s'y installer davantage d'habitants qu'il n'en part (figure 2). En 40 ans, le SCoT a perdu près de 10 % de sa population et la baisse s'amplifie avec 3 % de moins sur la seule période 2010-2015. En effet, depuis 1982, les échanges migratoires lui sont défavorables. Le SCoT perd 220 habitants au jeu des migrations au cours de l'année 2013, malgré les prix bas de l'immobilier, des loyers modérés et une offre variée d'équipements et services. Parallèlement, depuis 1990, avec le vieillissement

de la population, les naissances se font plus rares et sont moins nombreuses que les décès, dont le nombre tend à augmenter. Ainsi, d'année en année, le déficit naturel se creuse. Conjugés, ces deux phénomènes conduisent à une baisse de la population de 0,6 % par an sur la période récente (figure 3).

## Croissance démographique dans des communes de la vallée de la Loire

Principal pôle d'emploi du SCoT, la ville de Nevers ne joue pas pour autant le rôle de moteur démographique. En perdant 2 500 habitants entre 2010 et 2015, soit 7 % de ses résidents, elle est la préfecture de Bourgogne-Franche-Comté la plus affectée par la déprise démographique. Si les départements l'emportent sur les arrivées, les mouvements de périurbanisation n'impulsent pas de dynamique démographique forte autour de la ville centre : la population croît dans à peine une quarantaine de communes du SCoT (figure 4).

Les six communes qui gagnent le plus d'habitants sont Varennes-lès-Narcy, Chaulgnes, Marzy, Sougy-sur-Loire, Germigny-sur-Loire et Saint-Parize-le-Châtel. Situées sur la vallée de la Loire, à proximité de l'A77 et de son prolongement, nombre de leurs résidents vont travailler à La Charité-sur-Loire, Nevers ou Decize.

## Migrations favorables avec l'Île-de-France et la Bourgogne-Franche-Comté

Les migrations résidentielles du SCoT s'effectuent principalement avec la région Bourgogne-Franche-Comté et ses régions limitrophes.

Avec un tiers des arrivées et un quart des départs, la Bourgogne-Franche-Comté est la première région d'échange pour le SCoT, devant l'Île-de-France pour les entrants et devant l'Auvergne-Rhône-Alpes pour les sortants.

Au jeu des migrations, le SCoT gagne près de 500 habitants venus d'Île-de-France, du reste de la Bourgogne-Franche-Comté ou du Grand Est. En revanche, il perd 600 habitants qui partent vers le Centre-Val de Loire, l'Auvergne-Rhône-Alpes ou l'Occitanie.

## Des départs de jeunes pour les études ou le premier emploi

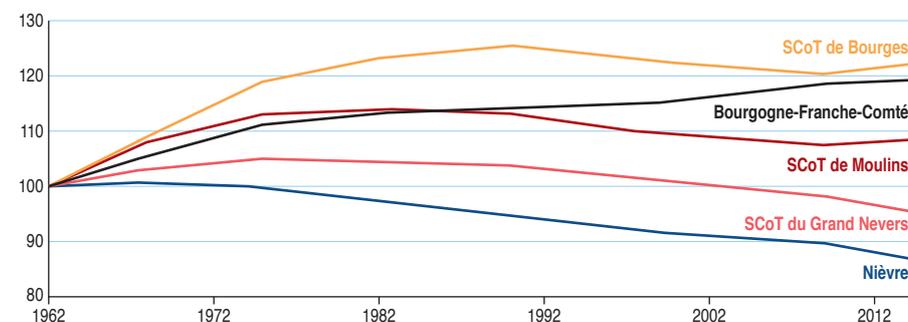
Les départs de jeunes contribuent à accentuer le vieillissement de la population du territoire. Les 18-24 ans sont plus nombreux à partir qu'à s'installer (figure 5). En effet, l'offre de formation supérieure est relativement limitée sur Nevers : les bacheliers peuvent poursuivre leurs études en BTS et classes préparatoires, dans une école d'ingénieur spécialisée dans l'automobile et les transports, une école d'infirmière ou dans une antenne universitaire. Aussi, l'offre plus conséquente et diversifiée, notamment sur Clermont-Ferrand et Dijon, attire les étudiants. Par ailleurs, les jeunes ont des difficultés à décrocher un emploi dans le SCoT ; près d'un tiers se déclarent au chômage. Certains, en particulier les plus diplômés, rejoignent les grands pôles d'emploi tels que l'Île-de-France et la métropole lyonnaise. Il demeure alors dans le SCoT, parmi les jeunes non scolarisés, des jeunes moins diplômés (48 % de bacheliers contre 51 % en moyenne régionale) et davantage de jeunes non insérés (28 % de jeunes ni en études ni en emploi contre 22 % en moyenne régionale).

## Les mobilités modifient la structure sociale

Les 25-64 ans sont également très mobiles. En 2013, les échanges sont équilibrés : 2 000 emménagent dans le SCoT tandis que 2 000 le quittent. Cependant, le territoire attire davantage d'employés, d'ouvriers et de personnes inactives, qu'il n'en perd. À l'inverse, les professions intermédiaires et les cadres sont plus nombreux à partir. Le SCoT accueille donc des populations économiquement moins favorisées. Le niveau de vie médian (définitions) des habitants est relativement bas : 19 200 € par an contre 19 900 € au niveau régional. Le taux de pauvreté (définitions) est également plus élevé : 15 % contre 13 %.

### 2 Depuis 2009, le SCoT du Grand Nevers perd des habitants contrairement aux SCoT de Moulins et de Bourges

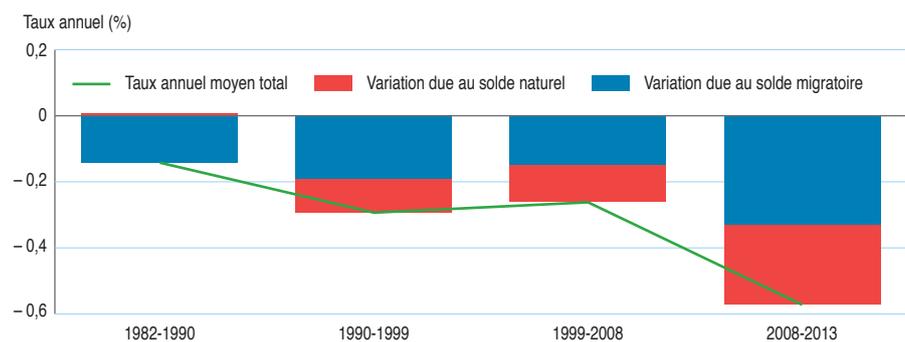
Évolution comparée de la population de 1962 à 2014



Source : Insee, Recensements de la population de 1962 à 2014

### 3 Une baisse démographique due à un déficit naturel et migratoire croissant

Évolution annuelle moyenne de la population du SCoT du Grand Nevers



Source : Insee, Recensements de la population

## Un parc de logements ancien

La déprise démographique et le niveau de revenus plus faible pèsent sur la demande de logements dans le SCoT dont le parc peine à se renouveler (figure 6). Entre 2013 et 2015, près de 250 logements neufs sont construits en moyenne tous les ans dont 200 maisons individuelles. Ce volume de construction est deux fois moins important qu'en Bourgogne-Franche-Comté. Les mises en chantier ont d'ailleurs diminué de moitié en 5 ans. Aussi, seulement 13 % des résidences principales ont moins de 20 ans, contre 20 % en région, et près de 60 % ont été construites avant 1971 (51 % en région). De nombreux logements sont devenus vétustes ou inadaptés et ne répondent plus aux besoins de la population en matière de confort et d'équipement.

## Davantage de logements vacants

Le nombre de logements vacants (*définitions*) n'a cessé d'augmenter dans le SCoT : 6 000 en 1999, 7 800 en 2009 et 9 900 logements en 2014, soit 13 % de l'ensemble du parc. Ainsi, sur la période récente, pendant que dix logements étaient construits, quatorze devenaient vacants. Le logement social est fortement touché par ce phénomène de vacance : plus de 12 % du parc HLM est vacant en 2015 contre 5 % dans la région. Les ménages, notamment à faibles revenus, ont tendance à préférer les maisons avec jardin aux grands immeubles construits après-guerre. Ils se tournent vers le parc privé où les loyers sont abordables et les logements plus conformes à leurs besoins. Pour autant, 10 % de l'habitat individuel est vacant dans le SCoT contre 8 % dans la région. La part de logements inoccupés est logiquement plus importante dans les communes en déprise démographique ; de 14 à 17 %, à La Charité-sur-Loire, Nevers, Fourchambault, Imphy, La Machine ou Decize. En revanche, elle est faible, entre 6 et 8 %, notamment à Coulanges-lès-Nevers et Marzy, où l'évolution démographique insufflé la croissance du nombre de logements.

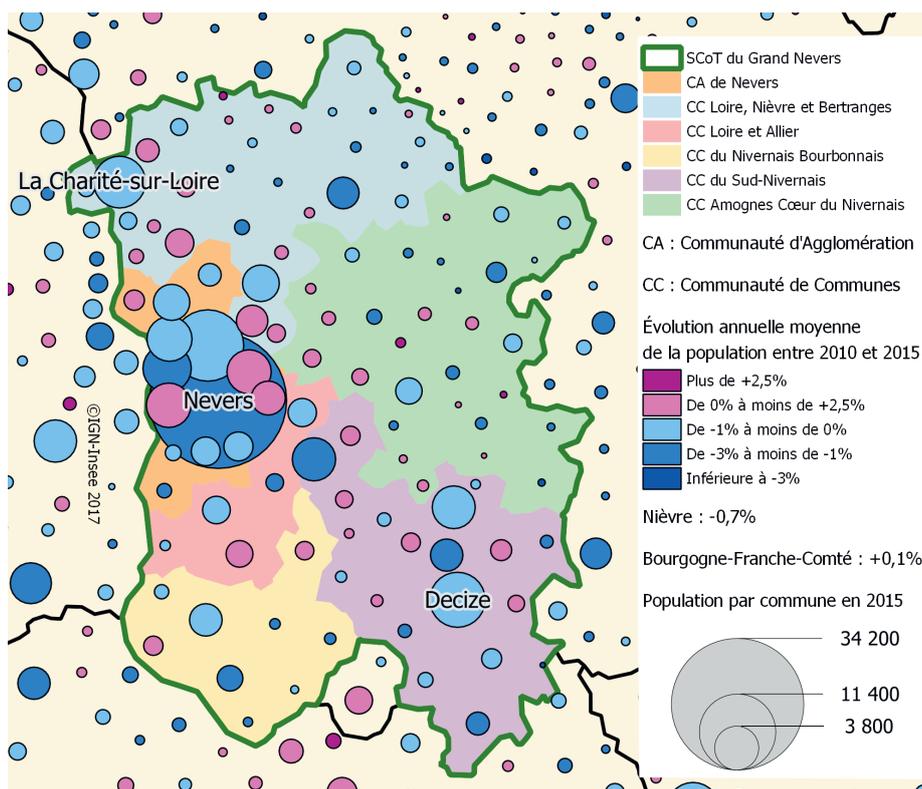
## Plus de personnes dépendantes et moins d'actifs en 2050

Si les tendances démographiques actuelles se prolongent, le territoire continuerait à perdre des habitants et à vieillir à cause du déficit naturel de plus en plus important et compterait de 110 000 à 128 000 habitants en 2050, selon les différentes hypothèses retenues (*méthodologie*). Avec le scénario central de projection, il atteindrait environ 119 000 habitants en 2050.

Les plus de 75 ans seraient bien plus nombreux, passant de 16 800 en 2014 à 24 900 en 2050 (figure 7). Même si l'espérance de vie en bonne santé progresse, la population âgée, voire très âgée, potentiellement touchée par

## 4 Le SCoT perd des habitants sauf dans quelques communes de la vallée de la Loire

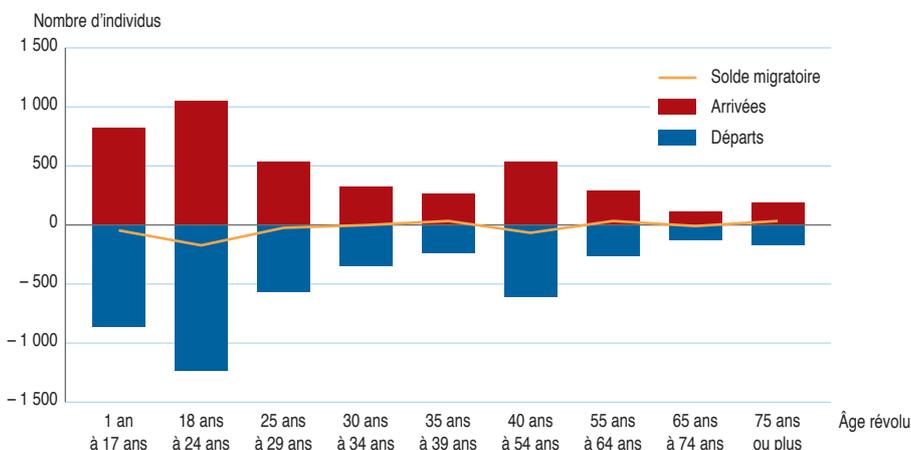
Évolution annuelle de la population du SCoT du Grand Nevers par commune entre 2010 et 2015



Source : Insee, Recensements de la population 2010 et 2015

## 5 Le SCoT du Grand Nevers perd des 18-24 ans au jeu des migrations

Bilan par tranche d'âge des migrations survenues en 2013



Source : Insee, Recensement de la population 2014

## 6 Des logements vacants plus nombreux

Les différentes catégories de logements dans le SCoT du Grand Nevers

	SCoT du Grand Nevers		SCoT de Moulins	SCoT de Bourges	Bourgogne-Franche-Comté
	nombre en 2014	Évolution 2009-2014 (%)	Évolution 2009-2014 (%)	Évolution 2009-2014 (%)	Évolution 2009-2014 (%)
Logements	76 900	+ 2	+ 2	+ 4	+ 4
dont :					
Résidences principales	62 200	0	+ 2	+ 3	+ 3
construites avant 1971	36 100				
Résidences secondaires	4 400	- 10	+ 3	- 7	- 3
Logements vacants	9 900	+ 27	+ 5	+ 22	+ 22

Source : Insee, Recensements de la population 2009 et 2014

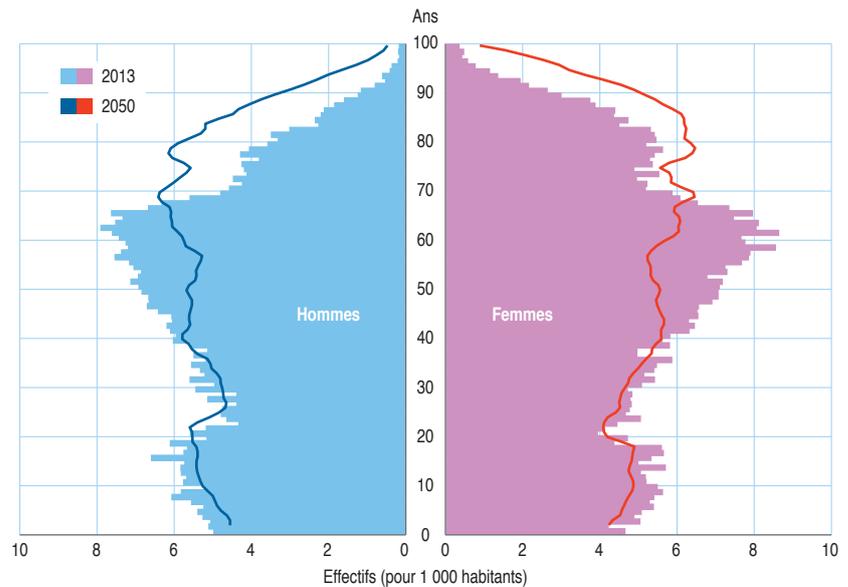
la dépendance nécessiterait une infrastructure médicale et sociale adaptée, notamment en faveur de son maintien à domicile. Parallèlement, le nombre de personnes en âge de travailler continuerait de diminuer : 50 900 en 2050 contre 66 500 en 2014. Il s'agirait d'une perte conséquente de main-d'œuvre et de revenus pour le territoire, au moment où les besoins en services et emplois associés pour les personnes âgées devraient fortement augmenter.

### Une diminution du nombre de ménages moins forte que le nombre d'habitants

D'ici 2050, alors que le nombre d'habitants baisserait de plus de 10 %, le nombre de ménages (*définitions*) ne diminuerait que de 4 %. Aussi, les besoins en logements devraient moins se contracter que le nombre d'habitants. En effet, des phénomènes s'opposent : la baisse de population réduit la demande en logements, la décohabitation la stimule et les habitants âgés souhaitent vivre le plus longtemps à leur domicile. Le nombre de personnes seules resterait stable en 2050 tandis que les couples et les familles monoparentales seraient moins nombreux (- 10 %). Ainsi, la taille moyenne

## 7 De plus en plus de personnes âgées, moins de jeunes et d'actifs

Pyramide des âges du SCoT du Grand Nevers, en 2013 et projection pour 2050



Source : Insee, Recensements de la population, Omphale 2017, scénario central

des ménages devrait continuer à diminuer et passer à 2 personnes. La demande des habitants s'orienterait donc vers des logements avec peu de chambres et plus adaptés aux

personnes seules et aux personnes âgées, ceci sans présager de l'avenir des nouvelles formes de cohabitation émergentes, concernant les personnes âgées et les familles. ■

## Méthodologie et définitions

**Le périmètre d'étude** est celui du SCoT du Grand Nevers tel qu'arrêté au 14 septembre 2017, soit un territoire de 2 486 km<sup>2</sup> composé de 108 communes.

**Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles.

**Les projections de la population** à l'horizon 2050 sont réalisées à partir du modèle « Omphale 2017 » qui simule l'évolution de la population par sexe et âge d'un territoire à l'aide de trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Le modèle fait évoluer ces composantes selon plusieurs scénarios, en prenant comme point de départ la population recensée au 1<sup>er</sup> janvier 2013, sans intégrer de facteurs exogènes comme le marché foncier ou l'impact des politiques publiques territoriales. Ces projections visent à éclairer les acteurs publics sur les possibles évolutions démographiques mais ne peuvent s'assimiler à des prévisions.

Le scénario central utilisé prolonge les tendances les plus récemment observées : la fécondité est stable, l'évolution de la mortalité est parallèle

à la tendance nationale, les quotients migratoires par âge avec les autres régions sont conservés et le solde migratoire avec l'étranger est estimé.

**Le niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus du ménage. **Le niveau de vie médian** est le niveau de vie au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant en dessous.

**Le taux de pauvreté monétaire** correspond à la part de personnes ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. **Le seuil de pauvreté** est fixé 60 % du niveau de vie médian ; il est estimé à 12 096 euros annuels en 2014.

**Un logement vacant** est un logement inoccupé, qu'il soit proposé à la vente ou à la location, en cours d'acquisition ou gardé vacant par le propriétaire pour d'autres raisons.

**Un ménage** correspond à l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

### Insee Bourgogne-Franche-Comté

8 rue Louis Garnier  
CS 11997  
25020 BESANÇON CEDEX

**Directeur de la publication :**  
Moïse Mayo

**Rédactrice en chef :**  
Isabelle Revillier

**Mise en page :**  
STDI

**Crédits photos :**  
CRT, L. Cheviet

**ISSN :** 2497-4455

**Dépôt légal :** avril 2018

© Insee 2018

## Pour en savoir plus

- Ulrich A., Rossignol P., Brion D., « La Nièvre, un département en perte d'attractivité résidentielle », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 14, mars 2017.
- Fernand B., Perron P., « Un prix du foncier modéré en 2014 en Bourgogne-Franche-Comté, et en progression plus faible qu'au niveau national », *Observation et Statistiques Dréal Bourgogne-Franche-Comté* n° 21, septembre 2016.
- Gaborieau J., Lecrenais C., « Trois territoires aux dynamiques contrastées composent la Nièvre », *Insee Bourgogne Dimensions* n° 197, avril 2014.
- Lecrenais C., Léger M. « SCoT du Grand Nevers : redynamiser la ville centre et renforcer l'attractivité », *Insee Bourgogne Dimensions* n° 169, septembre 2011.
- Planché F., « Trente ans de démographie des territoires », *Insee Première* n° 1483, janvier 2014.

